



Honoraires transaction sur vente : immeuble- villa- -appartements - commerces -

À la charge exclusive vendeur - Mandant

PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES AGENCE (tva 20% inclus)
1€ ET 60 000€	FORFAIT 5500€ ttc
60 001€ ET 95 000€	FORFAIT 6500€ ttc
95 001€ ET 140 000€	TAUX 7.5% ttc
140 0001€ ET 200 000 €	TAUX 6.5% ttc
200 000€ à 1 500 000€	Taux 5.5 % ttc
1 500 000 € et plus	Taux 5 % ttc

Rémunération en cas de mandat de recherche selon barème ci-dessous : charge mandant

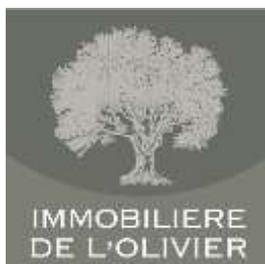
PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES AGENCE (tva 20% inclus)
1€ ET 60 000€	FORFAIT 5500€ ttc
60 001€ ET 95 000€	FORFAIT 6500€ ttc
95 001€ ET 140 000€	TAUX 7.5% ttc
140 0001€ ET 200 000 €	TAUX 6.5% ttc
200 000€ à 1 500 000€	Taux 5.5 % ttc
1 500 000 € et plus	Taux 5 % ttc

Honoraires transaction sur vente terrain à bâtir

PRIX COMPRIS ENTRE	HONORAIRES AGENCE (tva 20% inclus)
1€ ET 200 000€	FORFAIT 10 000€ ttc
200 001€ ET PLUS €	5.5 % ttc

HONORAIRES SUR PRESTATIONS D'URBANISMES

Demande de certificat d'urbanisme- demarche administratives- suivi à charge exclusive du demandeur : forfait 450 €ttc (par documents demandés incluant toutes fournitures et déplacements).



Honoraires conseils :

- Tarif horaire : 85 € ttc/ heure (8h-12h/ 14h-18h)
- Déplacement 1.50€ ttc /km

Délivrance documentation et attestations / coordination travaux/ conseils en asset management / éditions rapports spéciaux...

Honoraires prestation location

- La rémunération de l'[agent immobilier](#), et plus généralement du professionnel concerné (gestionnaire de biens, notaire, etc.), est à la charge exclusive du propriétaire-bailleur.
 - **Les frais liés à la visite du bien, à la constitution du dossier, à la rédaction du [contrat de location](#) (bail) et à l'[état des lieux](#) d'entrée sont partagés entre le locataire et le propriétaire.**
 - **La part payée par le locataire ne peut pas dépasser celle du propriétaire.**
 - Les frais payés par le locataire sont plafonnés en fonction de la surface et de la zone géographique.
- Les frais de location définis ci-dessus payés par le locataire ne peuvent pas dépasser les plafonds suivants. Pour chaque bien les honoraires sont indiqués -**

- 3 € ttc/ m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- 8€ ttc/ m2 Sélection bien – visite- constitution du dossier – rédaction du bail et de ses annexes –

HONORAIRES ADMINISTRATION DE BIEN – GESTION COURANTE (charge exclusive propriétaire bailleur- mandant)

- 8% ttc DU MONTANT DES LOYERS ET CHARGES ENCAISSES
- Assurance loyer impayée en sus 2.5% du total quittancé
- 1% montant travaux -suivi travaux – coordination travaux-

AVIS DE VALEUR – ESTIMATION – AVEC ATTESTATION-

- DISTANCE INFÉRIEURE A 30 KM aller-retour 100€TTC / par lot
- DISTANCE SUPÉRIEURE A 30KM aller- retour 140 €TTC / par lot

Copie de dossier archive – recherche documentation -photocopie – 25€ttc.

POUR TOUTE PRESTATION DE SERVICE D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 25€ (tva incluse) , une note d'honoraire peut être délivrée si le client le demande.

Pour toute prestation de service d'un montant supérieur ou égale à 25 € (tva incluse) une note d'honoraire sera délivrée.